FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

Révision : 30.04.2026
Date d'impression : 30.04.2026

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit:
  HELICHRYSUM ORGANIC HYDROLATE
- Code du produit:
  HYIM
- No CAS:
  8023-95-8
- Numéro CE
  289-918-2
- No CAS EINECS:
  90045-56-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Emploi de la substance / de la préparation
Uniquement pour usage industriel / Usage alimentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:
SARL BOEMIA
17 hameau de requi
11220 MONTLAUR
FRANCE
TEL: 06.71.10.54.52
email: boemia@outlook.fr

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
  FR-ORFILA (INRS):+33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
  Néant

2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger
  Néant
- Mention d'avertissement
  Néant
- Mentions de danger
  Néant

2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
  Non applicable.
- vPvB:
  Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien
  Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS	Désignation
8023-95-8	Helichrysum italicum G. Don

- Code(s) d'identification
- numéro CE:
  289-918-2

(suite page 2)

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 04: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales:
  Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Après inhalation:
  Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- Après contact avec la peau:
  En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
  Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:
  Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Indications destinées au médecin:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:
  CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
  Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
  Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:
  Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications
  Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.

(suite page 3)

(suite de la page 2)

- Préventions des incendies et des explosions:
  Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
  Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
  Ne conserver que dans le fût d'origine.
  N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- Indications concernant le stockage commun:
  Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
  Tenir les emballages hermétiquement fermés.
  Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
  Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
  Néant
- Remarques supplémentaires:
  Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
  Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
  Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:
  Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Protection des mains:
  Gants de protection
  Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
  À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
  Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
  Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants
  Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux/du visage
  Lunettes de protection (en acétate ou équivalent)
- Protection du corps:
  Vêtement de protection étanche
  Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales	
État physique	Liquide
Couleur:	incolore à jaune pâle
Odeur:	fraîche
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	

(suite page 4)

(suite de la page 3)

	Inférieure:	Non déterminé.
	Supérieure:	Non déterminé.
	Point d'éclair	Non applicable.
	Température de décomposition:	Non déterminé.
	pH	3,0 - 4,8
	Viscosité:	
	Viscosité cinématique	Non déterminé.
	Dynamique:	Non déterminé.
	Solubilité	
	l'eau:	Non déterminé.
	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
	Pression de vapeur:	Non déterminé.
	Densité et/ou densité relative	
	Masse volumique:	Non déterminé.
	Densité relative	0,9950 1,000 D20/20
	Densité de vapeur:	Non déterminé.
	9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
	Aspect:	
	Forme:	liquide
	Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
	Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
	Propriétés explosives:	Non déterminé.
	Teneur en solvants:	
	Teneur en substances solides:	0,00 %
	Changement d'état	
	Taux d'évaporation:	Non déterminé.
	Informations concernant les classes de danger physique	
*	**Substances et mélanges explosibles**	Non applicable
*	**Gaz inflammables**	Non applicable
*	**Aérosols**	Non applicable
*	**Gaz comburants**	Non applicable
*	**Gaz sous pression**	Non applicable
*	**Liquides inflammables**	Non applicable
*	**Matières solides inflammables**	Non applicable
*	**Substances et mélanges autoréactifs**	Non applicable
*	**Liquides pyrophoriques**	Non applicable
*	**Matières solides pyrophoriques**	Non applicable
*	**Matières et mélanges auto-échauffants**	Non applicable
*	**Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau**	Non applicable
*	**Liquides comburants**	Non applicable
*	**Matières solides comburantes**	Non applicable
*	**Peroxydes organiques**	Non applicable
*	**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**	Non applicable
*	**Explosibles désensibilisés**	Non applicable

(suite page 5)

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:
Non déterminé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
Non déterminé.
- Effet primaire d'irritation:

- de la peau:
Pas d'effet d'irritation.
- des yeux:
Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Aucun effet de sensibilisation connu.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Non déterminé.
- Cancérogénicité
Non déterminé.
- Toxicité pour la reproduction
Non déterminé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Non déterminé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Non déterminé.
- Danger par aspiration
Non déterminé.
- Toxicité subaiguë à chronique:
Non déterminé
- Indications toxicologiques complémentaires:
La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

* Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
Non déterminé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

(suite de la page 5)

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
  Non applicable.
- vPvB:
  Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
  Non déterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
  Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
  Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

. **ADR**	Néant
. **IMDG**	Néant
. **IATA**	Néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. **ADR**	Néant
. **IMDG**	Néant
. **IATA**	Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. **ADR**	
. **Classe**	Néant
. **IMDG**	
. **Class**	Néant
. **IATA**	
. **Class**	Néant

14.4 Groupe d'emballage

. **ADR**	Néant
. **IMDG**	Néant
. **IATA**	Néant

14.5 Dangers pour l'environnement
Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
  Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable.

(suite page 7)

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

* • PFAS
* Aucun des composants n'est compris.
• Directive 2011/65/UE Limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Ann.II
* Aucun des composants n'est compris.
• RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
• Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite pour l'octroi d'une licence - article 5, § 3)
* Aucun des composants n'est compris.
• Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
* Aucun des composants n'est compris.
• Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
* Aucun des composants n'est compris.
• Règlement (CE) n° 111/2005 pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers
* Aucun des composants n'est compris.

• Prescriptions nationales:

• Directives techniques air:
• Classe Part en %
I

• Classe de pollution des eaux:
En général non polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

• Remarques pour formation
Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.
* • Date de la version précédente:
* 19.12.2022
* • Numéro de la version précédente:
* 1.00

• Acronymes et abréviations:
CE50: effective concentration at 50% ErC50:concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in either growth rate (ErC50)relative to the control within 72hrs exposure.
IFRA:International Fragrance Association IOFI:International Organization of the Flavor Industry
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
OECD:Organisation for Economic Co-operation and Development
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 8)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

Révision : 30.04.2026
Date d'impression : 30.04.2026

DESIGNATION : HELICHRYSUM ORGANIC HYDROLATE

(suite de la page 7)

- Sources
  IFRA/IOFI Labelling Manual,Dossier d'enregistrement REACH,Informations fournisseurs

- * Données modifiées par rapport à la version précédente